

Le centre de liquéfaction, c'est **NON**

mémoire présenté
au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par Charles Montpetit, citoyen québécois

au président, Denis Bergeron
et au commissaire, Laurent Pilotto

au sujet de la construction
d'un centre de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

dans le cadre de la deuxième partie
de l'audience publique du BAPE sur le sujet

22 octobre 2020

Présentation

Depuis les années 1970, je milite dans des milieux aussi variés que la protection de l'environnement, la lutte contre le tabagisme, la promotion du cyclisme et la défense de la liberté d'expression.

Dans ce dernier domaine, j'ai remporté deux honneurs, soit le [Freedom to Read Award](#) décerné en 2006 par la Writers' Union of Canada, et le titre de [Champion de la libre expression](#), qui m'a été attribué en 2017 par le Book and Periodical Council à Toronto pour l'ensemble de ma contribution au combat contre l'intimidation et la censure dans le paysage littéraire canadien.

Je suis aussi l'auteur ou le coauteur de 15 livres, qui m'ont valu un [Prix du Gouverneur général](#), un [Signet d'or](#) et une dizaine d'autres honneurs.

Le projet

Le centre de liquéfaction de Saguenay n'est qu'une étape du cycle de production et de consommation gazières, qui va de l'extraction par fracturation hydraulique en Alberta jusqu'à l'exportation de gaz ailleurs dans le monde. **La liquéfaction est donc indissociable des autres composantes du projet**, tout comme on ne peut évaluer la toxicité d'un aliment sur le corps humain en analysant uniquement son passage dans l'œsophage.

Non seulement serait-il chauvin de considérer que seule la fraction du processus qui se déroule au Québec a la moindre importance (que ce soit en termes environnementaux, économiques ou autres), mais ce serait faire preuve d'une indifférence massive que d'ignorer sciemment les conséquences du projet à l'extérieur de la province, sous prétexte qu'elles ne nous concernent pas. Comme la pandémie liée au coronavirus l'a démontré en 2020, **le Québec n'est pas un vase clos**, et dans le cadre d'une crise climatique mondiale, nous ne serons pas épargnés par ce que nous aurons contribué à générer hors de nos frontières.

Quoi qu'en disent GNL Québec et Gazoduc¹, l'impact du centre de liquéfaction ne peut donc être évalué séparément du reste de la chaîne de production. Par conséquent, même si le présent document est soumis en lien avec le projet de Saguenay, il tient compte de la portée du processus tout entier.

L'impact

De l'extraction à la combustion, le projet entier générera des émissions de l'ordre de 50 mégatonnes de gaz à effet de serre (GES) par an :

L'augmentation des émissions de GES d'un minimum de [46 millions de tonnes d'équivalent CO₂](#) chaque année (incluant les émissions en amont liées à l'extraction, en aval liées à la combustion et les fuites tout au long du transport), soit l'équivalent de [60% des GES annuels du Québec](#) ou les émissions de [9 766 454 voitures](#).²

¹ Shields, Alexandre, « [GNL Québec sous pression](#) », *Le Devoir*, 14 août 2020.

² Coalition Fjord, [GNL / Gazoduc](#), 2020, et Shields, Alexandre, « [Les GES oubliés d'Énergie Saguenay](#) », *Le Devoir*, 3 juin 2019, consultés le 22 octobre 2020.

SOURCE	QUANTITÉ (en tonne d'équivalent CO2)
Extraction dans l'Ouest	7 millions
Transport au Québec	163 000
Liquéfaction	420 000
Autre	141 000
Fuites (1 à 4%)	8,78 à 35 millions
Consommation du gaz	30 millions
TOTAL	46 à 72 millions

Sources : CIRAIQ, Projet Énergie Saguenay, étude d'impact environnemental, annexes volume 1, janvier 2019, tableau 4-2, p. 58. / MELCC, direction de l'expertise climatique, avis de non-recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact, p. 46, mai 2019. / Jesse Greener et Lucie Sauvé, "Le projet GNL Québec doit être rejeté", Le Devoir, 3 juin 2019.

En une année, ces émissions de GES annuleront à elles seules l'ensemble des efforts de réduction de GES faits au Québec depuis 1990³, ce qui va clairement à l'encontre de toute politique de transition vers les énergies renouvelables.

Non seulement cela, mais le projet de GNL générerait une augmentation de 200% du trafic de navires dans le fjord du Saguenay et sur le Saint-Laurent⁴, soit 1 350 passages par année en 2027-2030. Or, les études scientifiques indépendantes financées par le gouvernement du Québec réclament déjà un moratoire sur le trafic maritime dans le Saguenay⁵, ne serait-ce que pour protéger les espèces qui sont *actuellement* en voie d'extinction. Il va sans dire que **l'accroissement du trafic ne pourrait qu'accélérer le déclin des bélugas, ainsi que la pêche, le tourisme et toutes les activités nautiques de la région**. D'où l'appui accordé au moratoire par, entre autres, la ville de Tadoussac⁶.

Mais surtout, notons que, selon l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME), **la fracturation menace la qualité de l'eau et la santé humaine, puisqu'elle accroît les cas de leucémie et de maladies cardiaques, respiratoires et endocriniennes⁷**. C'est ce qui fait que l'ACME appuie le moratoire elle aussi⁸.

³ Environnement et lutte contre les changements climatiques, [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre](#), Gouvernement du Québec, consulté le 22 octobre 2020.

⁴ Coalition Fjord, *op. cit.*

⁵ Lavallée, Hugo, « [Appel à un moratoire pour protéger les bélugas dans la rivière Saguenay](#) », Radio-Canada, 2 septembre 2020, consulté le 22 octobre 2020.

⁶ Guérin, Shanelle. « [Tadoussac en faveur d'un moratoire sur les projets de développement dans le Saguenay](#) », Radio-Canada, 22 septembre 2020, consulté le 22 octobre 2020.

⁷ [Une transition fracturée](#), ACME, janvier 2020. Consulté le 22 octobre 2020.

⁸ Marin, Stéphanie (Presse canadienne), « [Des médecins veulent un moratoire sur la fracturation hydraulique](#) », *La Presse*, 29 janvier 2020. Consulté le 22 octobre 2020.

Il serait cynique de considérer que les retombées économiques du projet compensent ces désavantages, mais même si l'on tentait d'invoquer cet argument, il ne tiendrait pas la route. En effet :

GNL Québec n'est pas aussi québécoise que ses promoteurs le laissent entendre, puisque ses principaux investisseurs sont basés dans des paradis fiscaux comme le Delaware, Hong Kong et les îles Caïmans. L'impôt payé par les commanditaires serait donc minime.⁹

En fait, **la structure de financement de GNL Québec est expressément conçue de façon à réduire les retombées fiscales au Québec**, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)¹⁰. Ce dernier recommande d'ailleurs au gouvernement « d'éviter d'appuyer ce type de pratiques fiscales, en ne subventionnant pas le projet ».

Conclusion

À la lecture de ce qui précède, on aura compris que l'auteur des présentes lignes prend position contre la construction du centre de liquéfaction à Saguenay (ou même ailleurs). Mais il n'est pas le seul à penser ainsi. De fait, une pétition a jusqu'ici recueilli plus de 87 000 signatures dans le même sens¹¹.

Une quarantaine d'économistes s'opposent aussi au projet¹², de même que 127 universitaires¹³, 150 scientifiques¹⁴ et 250 professionnel-les de la santé¹⁵.

Terminons en soulignant qu'un projet peut être qualifié de douteux quand les seules personnes qui appuient un projet sont les gens qui vont en tirer un bénéfice direct (et qui « oublient » de comptabiliser toute conséquence nocive pour l'ensemble de la communauté, incluant eux-mêmes et leur propre famille). Espérons que le BAPE saura peser le pour et le contre en tenant compte de tous ces facteurs.

⁹ Gagnon, Mélyssa, « [Des chercheurs minimisent les retombées fiscales du projet de GNL Québec](#) », Radio-Canada, 6 novembre 2019, consultés le 22 octobre 2020.

¹⁰ Pratte, Colin et Bertrand Schepper, « [GNL Québec / Énergie Saguenay : Quelles retombées fiscales?](#) », IRIS, novembre 2019, consulté le 22 octobre 2020.

¹¹ [GNL/Gazoduc, c'est non merci](#), Greenpeace Canada, 2020. Consulté le 22 octobre 2020.

¹² Ruel-Manseau, Audrey, « [40 économistes sonnent l'alarme contre GNL Québec](#) », *La Presse*, 15 octobre 2019. Consulté le 22 octobre 2020.

¹³ Girard, Pascal, « [127 signataires à l'UQAC pour la lettre contre GNL Québec](#) », Radio-Canada, 29 janvier 2020. Consulté le 22 octobre 2020.

¹⁴ Greener, Jesse et Lucie Sauvé, « [Le projet GNL Québec doit être rejeté](#) », *Le Devoir*, 3 juin 2019. Consulté le 22 octobre 2020.

¹⁵ Briand, Anne-Sara, « [Un projet nuisible à la santé publique](#) », *La Presse*, 5 mars 2020. Consulté le 22 octobre 2020.